



Faire ses devoirs au collège

publié le 30/08/2019 - mis à jour le 23/09/2019

Début des "Devoirs faits" le lundi 1er octobre 2019 :

- ▶ 1h par classe sur créneau fixe (s'inscrire avec fiche jointe), les créneaux ont été signifiés sur les emplois du temps définitifs en vigueur à compter du lundi 16 septembre
- ▶ entre 12h et 12h30 les mardis et entre 12h30 et 13h00 les vendredis
- ▶ le soir pendant l'accompagnement éducatif (s'inscrire en vie scolaire)

Document joint

 [dispositif_devoirs_faits_-_fiche_d_engagement_2019-2020](#) (PDF de 36.4 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.